

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection : Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Numéro		de permis			Date d'inspection		
Chantal Mainville 1081020					Le 18 avril 2023		
Nom de l'établissement					Numéro de téléphone		
Garderie l'Univers des Petits				(506) 764-2978			
Adresse							
1890 rue Bellechasse Paquetville NB E8R 1M8							
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis		Titre du poste					
Sylvie Richardson			Mentor en assurance de la qualité				
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives		êtı			limite pour	Date d'attestation	
				être conforme 21 avr. 2023		de la conformité	
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : b) les dossiers des enfants, lesquels renferment : (i) les nom, adresse, date de naissance et numéro d'assurance-maladie de l'enfant,		24(1)(0)(1) 21		21 a\	/r. 2023	18 avr. 2023	
Commentaires : La lacune est maintenant conforme.							
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l' établissement agréé : b) les dossiers des enfants, lesquels renferment : (ii) les nom, adresse le le numéro de téléphone de son médecin.		24(1)(b)(ii) 21		21 a\	vr. 2023	18 avr. 2023	
Commentaires : La lacune est maintenant conforme.							
50(2) Le jour même de la survenance d'un incident, l'exploitant d'un établissement agréé en informe le parent ou le tuteur et s'assure qu'il signe le registre quotidien pour attester qu'il en a été mis au courant. Commentaires : Un suivi sera maintenu pour cette lacune		50(2) 3		30 av	vr. 2023		
· ·							
Commentaires généraux							
Le ratio n'a pas été fait, car le suivi s'est fait par courriel. - Discussion avec l'exploitante pour les rapports d'inciden surveillances. - Les dossiers des enfants sont maintenant complets.	t un suivi d	conti	nu sera	fait loi	rs des proc	haines	
original signé par Sylvie Richardson		Le 18 avril 2023					
Signature de la personne responsable de la délivrance de permis	e D	ate					
original signé par Signature en pièces jointes			Le	e 18 a	vril 2023		